VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 739-41 RUE ELMIRE, Coin Dauphine.

UN EMPLACEMENT D'AFFAIRES ET RESIDENCE,

ET Nos 3425-27 RUE DAUPHINE.

UN JOLI COTTAGE DOUBLE.

A L'ENCAN.

A la Bourse, 311 rue Baronne MARDI, le 21 juin, à midi.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile District Paroisse d'Orléans Division C dans l'affaire de la succession d'Ernest F. Peters, Dossier No 73 457 et d'ordre à lui adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique MARDI, le 21 juin 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, la propriété foncière ci-après décrite.

1° Une certaine portion de terre située dans le troisième district de cette ville dans l'île formée par les rues Elmire, Dauphine, Bourgogne et Royale, laquelle portion de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Elmire sur quatre-vingt-deux pieds dix pouces de profondeur et façade sur la rue Dauphine et est désignée par la lettre A sur un plan fait par O. de Armas, député voyer de ville, daté le 6 avril 1883 et annexé à l'acte d'achat en cette étude, ci-après mentionné, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, servitudes et avantages la dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant. Etant la même propriété qui fut acquise par le défunt E. F. Peters, par achat de la Veuve Otto H. Kolb, par acte passé pardevant F. D. Chenet, notaire, en cette ville, le 7me jour d'avril 1883, et enregistré dans le Bureau des Transports de cette ville, dans le livre 119, folio 16.

Les améliorations portent les numéros municipaux 739-41 rue Elmire, formant l'encoignure de la rue Dauphine.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 2 dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Elmire et Désiré, sur un plan du Faubourg Montreuil, fait par L. Surgi, ingénieur civil, daté le 26 février 1850 et déposé dans le bureau du Sheriff de cette paroisse pour référence et mesurant, d'après ledit plan, trente pieds sept pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de cent pieds. Etant la même propriété qui fut acquise par le défunt E. F. Peters, par achat de la Veuve Otto H. Kolb, par acte passé pardevant F. D. Chenet, notaire, le 13me de janvier 1896 et enregistré dans le bureau des transferts de cette paroisse, dans le livre 161, folio 201.

Les améliorations portent les numéros municipaux 3425-27 rue Dauphine.

Condition—Comptant, les acquéreurs devant payer les taxes de 1904 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication et déposer dix pour cent de leur enchère, comme d'habitude, entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant F. D. Chenet, notaire, aux frais des dits acquéreurs.

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, bureau 303 rue Baronne.
P. A. Dreyfous, avocat. 21 mai—21 22 29—juin 5 12 19 21

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en Bois à Deux Etages,

717 rue Baronne, entre les rues Girod et Julie.

Succession de Julia Ward Howe B. Ware et Josephine Ware.

No 68,921—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, Encanteurs, Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, 9 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 6 mai 1904, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et avec le consentement du copropriétaire, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Drumme, Girod et Julie, désigné par la lettre C et mesurant 25 pieds 4 pouces de face à la rue Baronne sur 96 pieds 2 pouces 8 lignes de profondeur, d'après le plan de Hunter Stewart, député voyer de ville, le 13 janvier 1880, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, désigné par le No 717 rue Baronne.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en douze mois avec 8 pour cent d'intérêt par an, toutes les charges usuelles et coutumières de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes de 1904 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent au moment de l'adjudication, l'acte de vente par devant Fred. Zenner, notaire aux frais de l'acquéreur.

8 mai—5 15 22 29—juin 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

1746 Acres de Terre dans la Paroisse de Livingston

Succession de James Clark.

Mme Alice Lee Morgan et al. vs L. Z. Gowers.

No 10,472—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 28 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 8 mai 1904 et signé le 13 mai 1904, par l'Hon. W. S. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, située dans la paroisse de Livingston, Etat de la Louisiane, à savoir:—

1° La ferme 1/2 section, faisant partie de 22, contenant 319,63 acres.

2° Les lots 1 et 2 et N. E. 1/4 de N. E. 1/4 et S. E. 1/4 de la section N. E. 1/4 21, contenant 173,84 acres.

3° 1/2 0 de la N. O. 1/4 et N. E. 1/4 de S. O. 1/4 de la section 21, contenant 119,80 acres.

4° La fraction S. 1/2 de la section 22 et le lot 8 de la section fractionnée 23, contenant 122,2 acres.

5° Les lots 3, 4 et 5 de la section 23, contenant 125,80 acres.

6° S. 1/2 de la section 25, contenant 279 acres.

7° Les lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la section 28, contenant 267 acres.

8° La section fractionnée 15, contenant 185 acres.

9° 47 acres de la section 23, sur le Lake Fork, au Seven Barrays, 10,50 acres dans l'extrémité sud de la section 39.

10° 40 acres dans l'extrémité sud de la section 39.

11° 100 acres dans la section 42, connu comme la Demaris place, dans T. 8 S. R. 4 E.

Conditions—10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Joseph F. Walton, notaire, aux frais des acquéreurs.

Pierson, Walton & Pierson, Brandon F. Miller, avocats.

22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Simple.

3247 rue St-Thomas, entre les rues Toledano et Pleasant.

Succession de John Kyle et Theresa Stickle, sa veuve.

No 72,992—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, J. C. Denis, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—JEUDI, le 30 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 26 mai 1904, de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Thomas (autrefois Fulton), Chippewa, Toledano et Pleasant, étant une partie du lot original numéroté 14, de l'îlet No 4, sur un plan par B. Buisson, voyer, daté le 24 juillet 1842, déposé pour référence en l'étude de C. Boudousquié, ancien notaire, et mesurant 30 pieds de face à la rue St Thomas par 72 pieds 8 et 8/10 de pouce sur la ligne le divisant du lot 13 et 68 pieds 3 3/4 de pouce sur une ligne le divisant du lot 16 sur le susdit plan et 30 pieds de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations sont désignées par le No 3247 rue St Thomas et comprennent un cottage simple, contenant environ 5 chambres, galerie, sangar, citerne, etc.

Conditions—Comptant, 10 pour cent au moment de l'adjudication et l'acquéreur devant payer les taxes de 1904.

L'acte de vente pardevant John J. Ward, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Andrew Hero Jr, avocat.

29 mai—29—juin 5 12 19 25 30

Succession de Mme Fannie McKnight, femme de David Glover

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 73 577—Division E—Attendu que David Glover a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Fannie McKnight, femme de David Glover, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Dinkelspiel & Hart, avocats.

26 mai—26 30—juin 4

VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

Splendide Emplacement d'Affaires.

Cottages de bien, terrains vacants et cottages en pièces à Alger progrès etc.

Emplacement d'affaires No 247 avenue Atlantique à l'encoignure de l'avenue Pelican.

Magasin et résidence, avenues Pacifique et Pelican.

Magasin cottages en bois.

Nos 239 et 241 avenue Atlantique, entre les rues Pelican et Thayer.

Nos 233 et 235 avenue Atlantique, entre les rues Pelican et Thayer.

246 et 247 avenue Pacifique à l'encoignure de l'avenue Pelican.

Avenue Pelican, entre les rues Pacifique et Elmire.

Lots vacants.

Trois cottages, îlet borné par les avenues Pacifique et Elmire et la rue Thayer.

Cottage simple No 243 avenue Pacifique, entre l'avenue Pelican et la rue Thayer.

Succession de Thomas J. Kennedy.

No 73 160 Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 23 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de renvoi signé le 16 mai 1904, par l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir:

1°. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues Pacifique et Atlantique, la rue Thayer et l'avenue Pélican, et est désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage par Chas. G. Del Isle, voyer, daté le 20 mai 1904, d'après cela ledit lot commence à une distance de quarante-neuf pieds cinq pouces et quatre lignes de l'encoignure de l'avenue Pélican et a une façade de trente-sept pieds un pouce de face à l'avenue Atlantique sur une profondeur de cent-vingt-trois pieds huit pouces entre lignes parallèles. Ledit lot est composé d'une partie du lot original 19 et d'une partie du lot original 20.

Les améliorations comprennent le splendide cottage double Nos 239 et 241 avenue Atlantique entre l'avenue Pelican et la rue Thayer et contenant cinq chambres de chaque côté, lot couvert en ardoises, citerne, hangar, et la maison est retirée de la banquette et a un portique sur la façade et se loue $11,00 par mois par côté.

2°. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et toutes les droits, voies, privilèges et avantages qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues Pacifique et Atlantique, la rue Thayer, l'avenue Pelican et est désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage par Chas. G. Del Isle, voyer, daté le 20 mai 1904, d'après cela ledit lot commence à une distance de quatre-vingt-neuf pieds six pouces et quatre lignes de l'encoignure de l'avenue Pelican et a une façade de 35 pieds 8 pouces et 7 lignes à l'avenue Atlantique sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces entre lignes parallèles, et est composé de tout le lot original No 21, et partie du lot original No 20.

Les améliorations comprennent un bon cottage double Nos 233 et 235 avenue Atlantique, entre l'avenue Pélican et la rue Thayer, à un lot couvert en ardoises, 5 chambres, citerne, hangar etc., de chaque côté, retiré de la banquette avec galerie sur le devant et se loue pour $11 par mois de chaque côté.

4° Deux certains lots de terre situés dans ledit cinquième district de cette ville dans l'îlet No 41, suivant plan de ville, borné par les rues Elmire, l'avenue Pacifique, l'avenue Pélican et la rue Alix et désignés comme les Nos 11 et deux de l'îlet No 9 maintenant l'îlet No 41, borné comme il est dit ci-dessus d'après le plan ci-dessus mentionné de Thompson, voyer daté le 7 mars 1849 lesquels dits lots de terre sont contigus, mesurant et mesurant comme suit à savoir:

Le lot No 1 formant l'encoignure des avenues Pacifique et Pélican et mesurant trente et un pieds 9 pouces de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois pieds 8 pouces de profondeur et façade à l'avenue Pelican, entre lignes parallèles, et le lot No 2 mesurant trente et un pieds sept pouces de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un placement d'affaires à un étage et contenant 4 chambres, hangar, citerne etc., contigues au ci-dessus et faisant face à l'avenue Pelican est un cottage double retiré de la banquette et contenant de chaque côté trois chambres, hangars, etc., la propriété est maintenant occupée.

5° Trois certains lots de terre, situés dans ledit cinquième district de cette ville dans l'îlet No 42, borné par l'avenue Pacifique, la rue Elmire et l'avenue Pelican et la rue Thayer, lequel dit îlet est aussi désigné par le No quatre sur un plan du "Brooklyn Warehouse Co Property" par W. T. Thompson, voyer, daté le 7 mars 1849, déposé en l'étude de Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, lesdits trois lots ou portions de terre sont désignés par les lettres A, B et C, sur un dit plan C. Lewis, député voyer de ville, daté le 27 juin 1895, annexé à un acte de vente de T. J. Kennedy à Mme Margaret Donely, dans le bureau de James J. Wolfe, le 15 août 1895. Lesdits trois lots ou portions de terre sont de l'ancienne portion des lots Nos un et quatre acquis par le défunt John Kennedy pardevant Henry P. Dart, le 24 août 1892, lesdits lots A, B et C sont contigus et les lots A et B sont contigus et mesurent chacun trente deux pieds de face à l'avenue Pélican par cent neuf pieds et huit pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot A formant l'encoignure de l'avenue Pacifique et de la rue Thayer et ayant cent neuf pieds huit pouces de face comme profondeur à la rue Thayer et le lot C a vingt quatre pieds de face à l'avenue Pacifique par cent neuf pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles.

6° Deux certains lots de terre, situés dans le même cinquième district de cette ville, dans l'îlet No 42, bornés par les avenues Pacifique, Elmire et Pelican et la rue Thayer, lequel dit îlet est aussi désigné par le numéro quatre, sur un plan du "Brooklyn Warehouse Co Property" par W. T. Thompson, voyer, daté le 7 mai 1849, déposé en l'étude de Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, lesdits deux lots sont désignés par les numéros dix huit et dix neuf, sur ledit plan contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun trente pieds six pouces et six lignes et trois quarts de ligne de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot No 18 formant l'encoignure des avenues Pacifique et Pelican.

Le lot No 18—Les améliorations comprennent un cottage double en bois attrayant Nos 245 et 247 avenue Pacifique, à l'encoignure de l'avenue Pelican, retiré de la banquette, avec grillage en fer sur la façade, salon, trois chambres à coucher, cuisine, portique sur le devant, citerne, hangar etc., de chaque côté, la maison est en bonne condition et se loue $12,00 chaque côté.

Le lot No 19—Les améliorations comprennent un splendide cottage simple en bois couvert en ardoises, No 243 avenue Pacifique entre l'avenue Pelican et la rue Thayer retiré de la banquette, et contenant 6 chambres, vestibule, galerie sur le côté, galerie sur la façade, chambre à bain, office, etc., en bonnes conditions et se louant $15,00 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec les actes de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de la police d'assurance, etc., devant être passé pardevant Felix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

14 mai—14 15 22 29—juin 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Résidence en bois à deux étages,

1430 rue Baronne, entre les rues Thalie et Melpomène.

John T. Fogarty et als vs Joseph E. Fogarty et als.

No 72 570—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau No 134 rue Carondelet. — MARDI, le 14 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 5 mai 1904, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1430 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Thalie, Carondelet et Melpomène, désigné par le No 2 sur un plan par A. Castaing, architecte, daté le 22 novembre 1854, déposé pour référence en l'étude de A. B. Bienvenu, ancien notaire en cette ville, comme plan No 19, lequel dit lot mesurant 21 pieds 3 pouces 4/10 lignes de face à la rue Baronne sur une profondeur de 121 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles et borné dans le fond par une ligne de 6 pieds de largeur comme audit plan et lettres, d'après le dit plan, et aussi agréablement à un plan du cadastre d'arpentage fait par J. A. D'Hémecourt, voyer, et annexé à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr, notaire, le 13 août 1870.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en 1 ou 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit s'il y en a devant être démontrée par billet ou billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, l'acquéreur assumant en plus et au-dessus du prix de son enchère les taxes de 1904 et payant 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication; que l'acte de vente avec toutes les clauses usuelles de sécurité, tel que 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de la police d'assurance, etc., devant être passé pardevant Felix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

14 mai—14 15 22 29—juin 5 12 14

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

Au même moment et endroit il sera vendu tous les droits, titres et intérêts de Thomas J. Kennedy comme une partie défenderesse dans le procès intitulé les Etats-Unis de l'Amérique vs Irene Brooks, femme de Chas. Harris et al, No 13 132 du dossier de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane étant un procès pour l'expropriation de certaines propriétés foncières et ci-décrites, les produits desquels ont été par ordre de Cour, déposés dans l'enregistrement de la Cour, pour attendre l'adjudication des droits des différentes parties défenderesses. Les produits sont déposés au montant de cents dans ledit contentieux intérêt décédé.

Deuxièmement. Tous les droits, titres et intérêt de Thomas J. Kennedy comme une partie défenderesse dans le procès intitulé Etats-Unis d'Amérique vs Mme David Jackson et al, No 13 131 du dossier de la Cour de l'Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane étant un procès pour l'expropriation de certaines propriétés foncières et ci-décrites, les produits desquels ont été par ordre de cour déposés dans le registre de la cour pour attendre l'adjudication des droits des diverses parties défenderesses, les produits ainsi déposés s'élevant à douze cent dollars et intérêt ceux-ci défunt en ce...

Conditions—Comptant. Les actes de vente pardevant James J. Wolfe, notaire aux frais de l'acquéreur. $10 0/0 comptant exigé au moment de l'adjudication.

N. E. Humphrey, avocat.

22 mai—22 29—juin 5 11 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente continuée aujourd'hui à Alger,

Au coin des avenues Pélican et Atlantique.

SUCCESSION DE THOMAS J. KENNEDY.

No 73,160—Cour Civile de District—Division C.

Le contenu du magasin et de la résidence à Alger.

Un lot de comptes courants, billets à recevoir, jugements, etc.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—

JEUDI le 2 juin 1904

A 11 heures A. M., sur les lieux

No 1 rue N. Peters, entre les rues Dumaine et St Philippe, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de cour signé le 16 mai 1904 par l'Hon. John St Paul, juge de la cour civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée à savoir:

Le contenu entier de la buvette consistant en stock de whiskeys liqueurs, installations, cash register, comptoir, etc., et le reste non expiré jusqu'au 1er octobre 1904, d'après les conditions du bail.

Le même jour immédiatement après que le ci-dessus sera disposé, il sera vendu à l'entrepôt à l'angle des rues Conti et N. Peters, un lot de whiskey, etc.

VENDREDI le 3 JUIN 1904, à 11 heures A. M., il sera vendu à Alger, sur les lieux à l'angle des avenues Pélican et Atlantique, un lot de meubles de maison, le contenu d'un magasin consistant d'étagères, comptoire, caisse, installations de buvette, un lot de bijoux, etc., installations, sujet au bail expirant le 24 février 1905.

Aussi, plusieurs actions de stock, tombe de famille, intérêt de la poudre assurance de vie, comptes courants, billets à recevoir dû et jugements en faveur du défunt.

Conditions—Comptant.

E. Humphrey, avocat.

22 mai—22 29—juin 1 2 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage double en bois couvert en ardoises,

Dans une localité excellente comme location.

Nos 410-412 rue Philip, entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau.

Succession de Mme Mariana Drumm.

No 73 275—Division B—Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 23 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 12 mai 1904, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

Un certain morceau de terre situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Philip, Tchoupitoulas, Rousseau et Sarpaille, désigné par la lettre B et mesurant 30 pieds de face à la rue Philip sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles ayant été acquis par la défunte Mme Drumm, le 30 mars 1893.

Les améliorations comprennent un cottage en bois couvert en ardoises sur le frontispice contenant de chaque côté 4 chambres, citerne, hangar, etc., dans la cour, la banquette et les allées pavées en briques. La maison est en bon état et est à proximité d'églises, d'écoles et marchés, lignes de cars etc.

Conditions—Un tiers plus ou moins comptant et la balance en un ou deux ans avec des billets portant 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses de sécurité, acte de vente pardevant Oregon W. Long, notaire aux frais de l'acquéreur et les taxes de 1904 devant être assumées par l'acquéreur.

22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

MANUFACTURE SPLENDIDE OU PLACEMENT D'ENTREPOT

Propriétés Commerciales

Près de la façade du fleuve et à proximité des CHEMINS DE FER

Avec tourniquet de rails sur la façade vis à vis de la Manufacture du Gold Storage

L'ENTREPOT, NO 1131 RUE SUD FRONT,

Entre les rues Gaiennie et Erato.

No 1127 rue Sud Front, à l'encoignure de la rue Gaiennie, maintenant occupée comme le "Columbia Saloon".

John T. Fogarty et als vs Joseph E. Fogarty et als.

No 72 581—Division D Cour Civile de District.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur, JEUDI, le 16 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et signé le 6 mai 1904, par l'Hon. W. S. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues S. Front, Erato, Gaiennie et Sud Peters, désigné par le numéro deux, et mesurant vingt et un (21) pieds, trois (3) pouces et six (6) lignes de face à la rue Sud Front, sur quatre vingt dix (90) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un entrepôt connu comme le No 1131 rue Sud Front.

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues S. Front, Erato, S. Peters et Gaiennie, et mesurant en mesure américaine vingt et un pieds trois pouces et six lignes (21' 3" 6") de face à la rue S. Front sur quatre vingt dix pieds (90') de profondeur et façade à la rue Gaiennie.

Les améliorations comprenant une bâtisse en briques à deux étages occupée par le "Columbia Saloon" et connue comme le No 1127 rue Sud Front.

Conditions—La moitié ou plus comptant, la balance en un ou deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a, devant être démontrée par billet ou billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de la vente jusqu'au paiement final; l'acquéreur devant assumer en plus et au-dessus du montant de son enchère les taxes de 1904 et payer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication, que l'acte de vente avec toutes les clauses usuelles de sécurité, tels que cinq pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès, le transfert de la police d'assurance, etc., soit passé pardevant Felix J. Puig, notaire en cette ville, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

15 mai—15 22 29—juin 5 12 16

NEW St-CHARLES HOTEL

Moderne. A l'épreuve du Feu.

Première Classe.

Pouvant recevoir mille personnes

Plans Américains et Européens.

BAINS DU ST-CHARLES

Turque—Russe—Romain—Ordinaire.

OUVERT JOUR ET NUIT.

Les Lundis, Mercredis et Vendredis sont les jours pour les dames de 8 heures a. m. à 3 heures p. m.

A. E. BLAKELY & CO., Limited, Propriétaires.

17déc—6m

VENTES A L'ENCAN

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

Le contenu du "Drummers' Club".

124 rue St-Charles.

Piano Gilbert, Chaises en Osier, Canapé, Réfrigérateur, Jeu de Salon, Tapis, Descentes de Lit, Portraits, Tables, Chaises, Candélabres, Nattes de Cocoa, etc., etc.

Lundi, le 13 juin 1904, à 10:30 heures A. M.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur, bureau 732 rue Commune—A vendre publiquement sera vendu, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de Benjamin Edwards et Harry E. Hyams vs "Drummers Club", Dossier No 73 519.

Un lot de meubles et effets mobiliers, d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. O. DASPIT,
Avocat pour le Receveur.

2 juin—2 5 13

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'une Buvette, Installations, Vins Liqueurs etc., un Buggy, un Wagon, Bois, Charbon, Planches, etc. d'après l'inventaire enregistré

Succession de Henry Heaton.

No 73,306—Cour Civile de District—Division B.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 730 rue Commune. SAMEDI 4 juin 1904, à 10 heures a. m., sur les lieux, Nos 1436 et 1438 rue Moreau, coin de la rue Jeannette. En vertu d'un ordre daté le 20 mai 1904 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, pour le compte de la succession ci-dessus, il sera vendu à enchère publique, d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant.

25 mai—25 29—juin 4

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Harry Thompson vs Léon J. Cossin.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 11 143—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procéderai à la vente à enchère publique en face de mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 13e jour de juin 1904 à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir—Un cottage simple en bois contenant deux chambres et cuisine avec toiture papier goudronné et galerie de façade, mesurant 35 pieds de largeur et façade sur 25 pieds de profondeur, le tout plus ou moins, connu comme le Sea Brook ou Richburg Club situé au coin de la rue Columbia et l'avenue Peoples, dans l'îlet borné par l'avenue Peoples, les rues Maumus, Columbia et America et faisant face à l'avenue Peoples. Pour être vendu au comptant et enlevé du terrain immédiatement.—CHAS. R. KENNEDY, Constable.—Richard et Victrie, avocats.

2 juin—2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

S. D. Moore & Co. Ltd., Geo. S. Koschell, Intervenant vs Nicholas Heneton.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, le 14 juin 1904, à 11 h. a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 400 borné par les rues Salcedo, Gayoso, Bienville et Conti, lequel lot est désigné par le No 10 sur le croquis No 4 annexé à un acte de Jas. D. Augustin, ancien notaire, daté le 16 mars 1869 et mesurant 32 pieds de face à la rue Salcedo sur 141 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur, acquis par le défendeur de S. Roble, par acte de Théo. Guyol, ancien notaire daté le 8 août 1877. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant. CHAS. R. KENNEDY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Chas. F. Claiborne, avocat pour les plaignants.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 14

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de James Clarke.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 72 806—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par E. N. Westmore, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. 26 mai—26 30—juin 4.

Succession de Casimir Planchard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 73,602—Division D—Attendu que Alphonsine Dessalasse, veuve de Casimir Planchard, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Casimir Planchard, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. 27 mai—27—juin 1 5

Succession de Julius D. Willis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 71 621 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Maude L. Willis, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Félix J. Puig, avocat.

2 juin—2 6 11.

Succession de C. J. Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 70 573—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles E. Fenner, Jr, liquidateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Fenner, Henderson & Fenner, avocats.

1 juin—1 5 10

E. A. ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES

638 rue Gravier

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Albert Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 73 687—Division C—Attendu que Frank Zenger, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Albert Green, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition et pourquoi la description et évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Cunningham & Cunningham, avocats. 3 juin—1f.

Succession de G. W. Galloway

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 73 188—Division C—Attendu que Frank Zenger, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu G. W. Gallo